

# UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

\*\*\*\*



جمهورية القمر المتحدة

وحدة - تضامن - تنمية

\*\*\*\*

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET  
ET DU SECTEUR BANCAIRE

LE MINISTRE

وزارة المالية والميزانية والقطاع  
المصرفي

مكتب الوزير



Arrêté N° 22-072/MFBSB/CAB  
Portant virement de crédits de la nature  
6580 (Autres charges exceptionnelles) du  
service 9999 à l'intérieur du Budget  
2022, à la nature 6138 du service  
9997 (Autres Prestations de Services)

LE MINISTRE

2022-072/A/26/2022  
68116/1122  
LE CONTROLEUR FINANCIER

- VU La Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par référendum en date du 30 juillet 2018 ;
- VU La loi n° 12- 009/AU du 21 juin 2012, portant loi des Opérations Financières de l'Etat, promulguée par le Décret n° 12-152/PR du 02 Août 2012; (Article 22 de la LOFE)
- VU Le Décret n° 22-074/PR du 16 Août 2022, portant promulgation de la loi n°22-005/AU du 23 juin 2022, portant loi de finances rectificative 2022 ;
- VU Le Décret n° 11-078/PR du 30 Mai 2011, portant réorganisation générale et mission des services des Ministères de l'Union des Comores, modifiés par les Décrets n°11-39/PR du 12 juillet 2011 et n°16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU Le Décret n°22-038/PR du 09 Mai 2022, relatif à la composition du Gouvernement et des Secrétaires d'Etat de l'Union des Comores ;
- VU L'arrêté n°22-065/MFBSB/CAB du 26 Octobre 2022, portant ouverture et répartition des crédits pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2022

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est autorisé le virement de crédit de la nature 6580 (Autres charges exceptionnelles) de service 9999 à l'intérieur du Budget 2022, à la nature 6138 du service 9997 (Autres Prestation de Services), suivant le tableau ci-dessous.

Référence budgétaire						Inscription		Différence	
Fon	Mis	Min	Prog	Service	Nature	Nouvelle	Précédente	En plus	En moins
		31		9999	6580	808 279 234	1 040 279 234	-	232 000 000
		31		9997	6138	1 087 507 750	855 507 750	232 000 000	-
<b>TOTAL</b>						<b>1 895 786 984</b>	<b>1 895 786 984</b>	<b>232 000 000</b>	<b>232 000 000</b>

**Article 2** : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera

### Ampliation :

- Présidence de l'Union
- Tous Ministères
- Direction Générale du Budget
- Contrôle Financier
- TPG

MZE ABDOU MOHAMED  
CHAFIOU  
LE MINISTRE